

LANGUE DE COMMUNICATION**Approuvée le 30 mai 2009****Révisée le 24 mars 2014****Révisée le 24 février 2017****Révisée le 26 février 2021****Prochaine révision en 2024-2025**

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde joue un rôle primordial dans la promotion, le développement et le rayonnement de la langue et de la culture française en Ontario.

Dans cette optique, le Conseil désire garder une communication ouverte et constante en langue française avec les élèves, leurs familles, le personnel du Conseil et la communauté scolaire.

MODALITÉS

La langue française est la langue d'enseignement et de travail au Conseil.

Même si toutes les communications aux parents se font d'emblée en français, un court paragraphe en anglais peut être ajouté lorsque la situation s'y prête. Le lectorat pourra également recevoir de l'information écrite au format de traitement de texte, afin de procéder à une traduction automatique via des logiciels disponibles gratuitement. L'usage de l'anglais est également permis dans les communications avec des entreprises externes, si nécessaire.

Il est également possible que de la publicité ou des informations à caractère journalistique, publicitaire ou promotionnel au sujet du Conseil et de ses écoles soient diffusées en anglais dans les médias anglophones ou auprès d'un public anglophone lorsque cela est requis pour répondre aux objectifs de la stratégie de communication et de marketing du Conseil afin :

- d'assurer la visibilité du Conseil;
- de faire connaître le point de vue du Conseil sur certains dossiers;
- de faire la promotion des écoles et du Conseil;
- de favoriser le recrutement et la rétention des élèves et du personnel;
- de faire la promotion de la culture et de la langue française.